



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS

À une séance en ajournement du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue le 8 juin 2015 à 19 heures au lieu ordinaire des réunions du Conseil et à laquelle étaient présents : Madame Claudine Roussel, Monsieur Carol Tremblay, Madame Marie-Lise Poitras, et Monsieur Denis Morin tous membres du Conseil et formant quorum.

Sont absents : Monsieur André Desrosiers (Maire), Madame Claudette Roussel et Madame Line Boulianne.

Madame Andrée Lessard, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, assiste également à cette séance.

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2.0 ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

4.0 DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET D'ORGANISMES

4.3 Demande du 250 ST-Marcellin Est – Réparation coteau

17. AFFAIRES NOUVELLES

17.6 Demande de Madame Anne Tremblay et Monsieur Patrick Bouchard – Acquisition parcelle terrain

17.12 Périmètre d'urbanisation de la Municipalité Escoumins

17.13 Autorisation de dépenses/ 74^e congrès de la Fédération Québécoise des municipalités

17.14 Demande de raccordement au réseau d'aqueduc/ 9079-8562 Québec Inc.

17.15 Adoption du règlement numéro 15-455 modifiant le règlement de zonage numéro 240 et ses amendements en vigueur

17.16 Adoption du règlement numéro 15-456 modifiant le règlement de lotissement numéro 241 et ses amendements en vigueur

17.17 Conseil de la Première Nation des Innus Essipit/ Invitation spéciale

17.18 Avis de convocation – Assemblée générale annuelle - Association forestière Côte-Nord

17.19 Grande corvée de nettoyage le mardi 9 juin 2015

17.20 Nomination poste de secrétaire au greffe

17.21 Engagement des étudiants saison estivale 2015

17.22 Candidature d'un bénévole méritant



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

- 17.23 Étude avant-projet/ Sentier du moulin
- 17.24 Demande de retrait partiel de la fresque marine
- 17.25 Invitation au tournoi de golf de la Fondation Défi
- 17.26 Approbation pour le colloque des travaux publics ATPA 2015
- 17.27 Appel d'offres/ Accès au traversier
- 17.28 Soumissions/ Nettoyage des stations

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

20. CLÔTURE DE LA SÉANCE

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est faite à 19 heures par Monsieur André Desrosiers, maire et il constate que le quorum est respecté.

N° 15-06-183

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DENIS MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que remis à tous les membres présents;

QUE tous les membres reconnaissent en avoir reçu une copie et demandent la dispense de la lecture.

* REPORTÉ

Demande du 250 St-Marcellin Est – Réparation coteau

* REPORTÉ

Demande de Madame Anne Tremblay et Monsieur Patrick Bouchard –
Acquisition parcelle de terrain

* REPORTÉ

Périmètre d'urbanisation de la municipalité Escoumins

N° 15-06-184

AUTORISATION DE DÉPENSES/ 74^E CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARIE-LISE POITRAS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise le maire à assister au 74^e Congrès de la Fédération québécoise des municipalités de Québec sous le thème « *Au cœur de l'action* ».

QUE soit autorisé le paiement des frais d'inscription ainsi que le remboursement des frais de repas et de déplacement à la participation des élus sur présentation des pièces justificatives et selon la réglementation en vigueur.

N° 15-06-185

DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'AQUEDUC/ 9079-8562 QUÉBEC INC.

ATTENDU QUE Monsieur Alain Boucher a déposé une demande pour que son garage soit raccordé au réseau d'aqueduc matricule # 8557 31 4958

ATTENDU QUE lorsqu'un raccordement au réseau d'aqueduc est effectué, un tuyau ¾ de pouce est installé;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ATTENDU QUE le propriétaire a demandé d'avoir un raccordement pour un tuyau de 1 (un) pouce ½;

ATTENDU QUE cette demande occasionne des frais supplémentaires;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CAROL TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise le branchement en facturant les frais réels au propriétaire Monsieur Alain Boucher.

N° 15-06-186

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 15-455 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 240 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR

ATTENDU QUE la municipalité Les Escoumins est régie par le *Code municipal et par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 240 et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal ;

ATTENDU QUE le Conseil juge à propos de modifier le règlement de zonage au regard des objets du présent règlement ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite autoriser les habitations collectives dans la zone 51-CH et les maisons mobiles et unimodulaires dans la zone 5-H ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite permettre et régir les guérites d'entrée sur un site ou un stationnement pour certains usages ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite également préciser la superficie d'un bâtiment principal utilisable dans le calcul de la superficie maximale pour un bâtiment complémentaire;

ATTENDU QUE des feuillets du cahier des spécifications sous les numéros 15455-1 et 15455-2 font partie intégrante du présent règlement et modifient en conséquence le cahier des spécifications en vigueur;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 20 avril 2015;

ATTENDU QUE lors de la séance du 20 avril 2015 le premier projet de règlement numéro 15-455 a été adopté ;

ATTENDU QU'UNE assemblée de consultation publique sur le premier projet de règlement numéro 15-455 a eu lieu le 19 mai 2015 ;

ATTENDU QUE le second projet de règlement numéro 15-455 a été adopté lors de la séance ordinaire du 19 mai 2015 ;

ATTENDU QU'UN avis public aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum concernant le second projet de règlement numéro 15-455 a été publié le 21 mai 2015 ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ATTENDU QU'UNE copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres déclarent avoir lu le second projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

POUR CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CAROL TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil adopte, le règlement numéro 15-455 modifiant le règlement numéro 240 et ses amendements en vigueur en vue :

- D'autoriser les habitations collectives dans la zone 51-CH;
- D'autoriser les maisons mobiles et unimodulaires dans la zone 5-H;
- De permettre et régir les guérites d'entrée ou de stationnement;
- D'apporter une précision quant au calcul de la superficie maximale d'un bâtiment complémentaire;

N° 15-06-187

ADOPTION DE RÈGLEMENT NUMÉRO 15-456 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 241 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR

ATTENDU QUE la Municipalité Les Escoumins est régie par le *Code municipal* et par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU QUE le Règlement de lotissement numéro 241 s'applique sur le territoire municipal ;

ATTENDU QUE la Municipalité Les Escoumins peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, modifier son Règlement de lotissement ;

ATTENDU QUE la Municipalité a modifié le Règlement de zonage numéro 240 afin d'autoriser les maisons mobiles et unimodulaires dans la zone 5-H et les habitations collectives dans la zone 51-CH ;

ATTENDU QU'IL est requis de prescrire des normes de lotissement applicable à ces usages ;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné lors de l'assemblée régulière du 20 avril 2015 ;

ATTENDU QUE des feuillets du cahier des spécifications sous les numéros 15456-1 et 15456-2 font partie intégrante du présent règlement et modifient en conséquence le cahier des spécifications en vigueur ;

ATTENDU QUE lors de la séance du 20 avril 2015 le premier projet de règlement numéro 15-456 a été adopté ;

ATTENDU QU'UNE assemblée de consultation publique sur le premier projet de règlement numéro 15-456 a eu lieu le 19 mai 2015 ;

ATTENDU QUE le second projet de règlement numéro 15-456 a été adopté lors de la séance ordinaire du 19 mai 2015 ;

ATTENDU QU'UN avis public aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum concernant le second projet de règlement numéro 15-456 a été publié le 21 mai 2015 ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ATTENDU QU'UNE copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR MADAME MARIE-LISE POITRAS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil adopte le règlement numéro 15-456 modifiant le règlement de lotissement numéro 241 et ses amendements en vigueur en vue :

- De prescrire les normes de lotissement applicables aux habitations collectives dans la zone 51-CH;
- De prescrire les normes de lotissement applicables aux maisons mobiles et unimodulaires dans la zone 5-H;

N° 15-06-188

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT/ INVITATION SPÉCIALE

ATTENDU QUE dans le cadre de la programmation du Pow Wow, le comité organisateur vous invite à une grande parade qui sera suivi d'un pique-nique communautaire;

ATTENDU QUE si vous désirez être représenté, vous pouvez apporter votre mascotte, fabriquer un costume ou décorer un char allégorique (ce n'est pas obligatoire);

ATTENDU QUE si le camion dix roues est disponible et que l'avancement des travaux le permet, nous paraderons à bord de celui-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DENIS MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte de participer à la parade du vendredi 17 juillet 2015 qui a pour thème « partageons notre culture ».

15-06-189

AVIS DE CONVOCATION – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ASSOCIATION FORESTIÈRE CÔTE-NORD

ATTENDU QUE l'Association forestière Côte-Nord vous avise que son assemblée générale annuelle aura lieu le mercredi 17 juin 2015 au restaurant bar Le Blues du Grand Hôtel de Baie-Comeau selon la formule 4 à 6 – 48, Place Lasalle;

ATTENDU QUE pour participer à l'assemblée, il faut au préalable être membre en règle de l'AFCN;

QUE le Conseil autorise Monsieur André Desrosiers (Maire) à participer à l'assemblée générale annuelle le mercredi 17 juin 2015 au restaurant bar Le Blues du Grand Hôtel de Baie-Comeau.

*

Annulation de la grande corvée de nettoyage le mardi 9 juin 2015.

15-06-190

NOMINATION POSTE DE SECRÉTAIRE AU GREFFE

ATTENDU QUE Madame Josée Bouchard a donné sa démission pour le poste de secrétaire au greffe;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ATTENDU QUE l'affichage du poste a été effectué en conformité avec les dispositions de la convention collective;

ATTENDU QU'UN comité de sélection a été mis en place afin de trouver la candidate adéquate pour le poste;

ATTENDU QUE nous avons reçu des candidatures pour ce poste et qu'aucune des candidatures ne respectait toutes les exigences demandées;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARIE-LISE POITRAS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil entérine l'embauche de Madame Sophie Bouchard au poste de secrétaire au greffe pour une période d'essai de 2 mois.

N° 15-06-191

ENGAGEMENT DES ÉTUDIANTS SAISON ESTIVALE 2015 – DÉPARTEMENTS DE L'ADMINISTRATION, DES PARCS ET ESPACES VERTS, DU TERRAIN DE JEUX ET DU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE

ATTENDU QUE la directrice générale par intérim dépose la liste des emplois étudiants pour la saison estivale 2015;

Liste des étudiants :

Bureau d'accueil touristique :	<i>Maude Boucher</i>
Parcs et espace vert :	<i>William Parisé</i>
Voirie :	<i>Samuel Gagnon</i>
Urbanisme :	<i>Rosemary Deschênes</i>
Administration :	<i>Justine Girard</i>
Terrain de jeux :	<i>Sabrina Martel (Responsable)</i>
	<i>Karolan Guay</i>
	<i>Émile Dumais</i>
	<i>Ariane Desrosiers</i>

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DENIS MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise l'engagement des étudiants pour la saison estivale 2015 selon la liste déposée aux archives pour le département de l'administration, des parcs et espaces verts, du terrain de jeux, et du bureau d'accueil touristique de la Municipalité selon les montants prévus au budget 2015.

N° 15-06-192

CANDIDATURE D'UN BÉNÉVOLE MÉRITANT

ATTENDU QUE Le gouvernement du Canada est résolu à souligner l'énorme contribution que les bénévoles apportent au Canada;

ATTENDU QUE des prix sont attribués à des bénévoles, des entreprises et des organismes à but non lucratif novateurs qui collaborent pour s'attaquer aux problèmes sociaux afin de souligner leur travail;

ATTENDU QUE les lauréats des prix seront honorés lors d'une cérémonie et qu'il leur sera demandé de proposer le nom d'un organisme à but non lucratif



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

admissible qui recevra une subvention de 5 000 \$ (cinq mille) pour le prix régional et 10 000 \$ (dix mille) pour le prix national;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DENIS MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil nomme le Club Optimiste comme bénévole de l'année 2015.

N° 15-06-193

ÉTUDE AVANT-PROJET / SENTIER DU MOULIN

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARIE-LISE POITRAS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil mandate la firme AXOR Experts-Conseils Inc. pour réaliser une étude d'avant-projet afin d'établir les coûts préliminaires pour le sentier du moulin.

N° 15-06-194

APPROBATION POUR LE COLLOQUE DES TRAVAUX PUBLICS ATPA 2015

ATTENDU QUE le Colloque de l'ATPA est un événement de premier ordre pour se rencontrer et échanger entre gens des travaux publics dans un cadre formel et informel;

ATTENDU QUE le Colloque de l'ATPA est aussi une exposition montrant les nouveaux produits et les nouvelles technologies touchant le domaine;

ATTENDU QUE le Colloque de l'Association des travaux publics d'Amérique aura lieu du 8 au 11 septembre 2015 à l'Hôtel Le Montagnais, ville de Saguenay;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CAROL TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise Madame Caroline Gagnon, directrice des travaux publics, à s'inscrire au Colloque ATPA 2015 et que ses frais de déplacements seront remboursés.

N° 15-06-195

APPEL D'OFFRES / ACCÈS AU TRAVERSIER

ATTENDU QUE la Municipalité doit lancer l'appel d'offres concernant les plans et devis de la route d'accès au traversier (rue du Quai);

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARIE-LISE POITRAS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise Madame Andrée Lessard, directrice générale par intérim, à entreprendre le processus d'appel d'offres pour les plans et devis de la route d'accès au traversier (rue du Quai).

N° 15-06-196

SOUSSIONS / NETTOYAGE DES STATIONS

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'évaluation des soumissions de Groupe Sanidro et de Sani-Manic Côte-Nord Inc. pour le nettoyage des stations de pompage;

ATTENDU QUE les coûts de l'entreprise Sani-Manic Côte-Nord Inc. sont supérieurs à ceux de Groupe Sanidro;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DENIS MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise la dépense budgétaire de 9 312.49 \$ (neuf mille trois cent douze et quarante-neuf cents) plus les taxes applicables pour le nettoyage des stations de pompage et conduites d'égouts par le Groupe Sanidro.

N° 15-06-197

CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20h45 l'ordre du jour étant épuisé :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CAROL TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE LEVER la présente séance.

Présence des citoyens : **0**



**André Desrosiers,
Maire**



**Andrée Lessard,
Directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim**

Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.